



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

INTÉGRATION DES SERVICES DE TRANSPORT À LA MRC DE JOLIETTE

Joliette, 30 mai 2017 – Le 1^{er} juin, à la suite d’une entente intervenue entre la MRC de Joliette et le Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no. 76 (Loi modifiant principalement l’organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal), ce dernier confiera à la MRC de Joliette la gestion des opérations du transport collectif régional de Lanaudière (CRTL). De plus, la MRC de Joliette rapatrie la gestion du transport adapté Joliette métropolitain (TAJM) ainsi que le transport collectif en milieu rural (TCMR) et urbain (CTJM) sous une même enseigne : MRC de Joliette Transport. Cette décision confirme le positionnement de la MRC de Joliette comme un pôle régional au cœur de Lanaudière.

LA QUALITÉ DU SERVICE, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

Pour les utilisateurs, il est important de préciser que cette intégration des services de transport à la MRC de Joliette est strictement administrative et n’affectera en rien les opérations quotidiennes. À ce sujet, M. Alain Bellemare, préfet de la MRC de Joliette, s’est montré très rassurant : « *Ayant à cœur les besoins de nos différentes clientèles, soyez assurés que nous gardons le cap sur notre objectif principal qui est d’offrir le meilleur service qui soit, à la fois professionnel, sécuritaire, efficace et de qualité* ».

UNE EXPERTISE À PRÉSERVER

En plus d’assurer une proximité dans le service aux citoyens, cette intégration permettra de préserver une solide expertise en transports adapté, local et régional, acquise au fil des 35 dernières années. La **MRC de Joliette** division transport, assumera l’ensemble des responsabilités de planification et de gestion des services de transports adapté et collectif pour son territoire ainsi que pour la grande région de Lanaudière. La direction de cette division est confiée à Mme Tanya Grenier, qui était jusqu’à maintenant, directrice générale du CRTL. Précisons que l’équipe actuelle demeure en place avec toujours le même souci de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle.

MISE EN OEUVRE DU PROJET DE LOI 76

Rappelons que ce changement s'inscrit dans la mise en œuvre du projet de loi no 76 (Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal), adopté par l'Assemblée nationale du Québec.

En réduisant le nombre d'organismes de transport, le nouveau modèle, inspiré des meilleures pratiques au Canada et ailleurs dans le monde, permettra notamment une planification plus efficace des transports et une approche simplifiée pour les clients.

À PROPOS DE LA MRC DE JOLIETTE

La mission de la MRC de Joliette est de mobiliser les forces vives du milieu afin de soutenir les élus dans la réalisation d'une vision commune ainsi que la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités du territoire. Plus de détails : www.mrcjoliette.qc.ca

NUMÉROS IMPORTANTS :

- **MRC de Joliette transport**

Téléphone pour :

- Transport collectif : 450 759-8931 ou www.transportcollectifjoliette.com
- Transport adapté : 450 759-8931 ou www.transportadaptejoliette.com
- Transport régional : 450 756-2785 ou www.jembarque.com

– 30 –

Renseignements :

André Limoges

MRC de Joliette

450 752-5566 poste 7

communication@cdej.ca